

CONCOURS INTERNE pour l'accès au corps des  
ATTACHÉ·E·S D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES

Ouvert à partir du 16 septembre 2024 - Pour 23 postes

---

2<sup>ème</sup> épreuve écrite

QUESTIONS

Réponses à dix à quinze questions portant sur des questions de gestion des ressources humaines, de droit administratif, de finances publiques et de marchés publics

Durée : 3h - coefficient 2

**Sujet** : le sujet comporte 10 questions indépendantes ; vous pouvez y répondre dans l'ordre que vous souhaitez en prenant bien soin d'indiquer le numéro de la question à laquelle vous répondez sur votre copie. Chacune des 10 réponses ne devra pas excéder une trentaine de lignes.

**Droit administratif**

- 1) Définition de l'acte administratif unilatéral.
- 2) Les collectivités territoriales à statut particulier.
- 3) La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.
- 4) Les juridictions de l'ordre administratif.

**Gestion des ressources humaines**

- 5) L'encadrement du droit de grève dans la fonction publique.
- 6) Le licenciement pour insuffisance professionnelle dans la fonction publique.

**Finances publiques**

- 7) Comptabilité de caisse et comptabilité d'engagement.
- 8) Recettes fiscales et libre administration des collectivités territoriales

**Marchés publics**

- 9) Les grands principes de la commande publique
- 10) L'urgence dans la commande publique

**RAPPEL** : aucun nom, prénom, signature ou signe distinctif (supérieur hiérarchique, initiales quelles qu'elles soient, numéro de téléphone ou adresse de service, même fictifs, ...) ne doivent figurer dans le corps (ou le timbre) de votre composition sous peine d'exclusion du concours.  
Les feuilles de brouillons ne seront en aucun cas prises en compte.